

BUDGET 2024 DE LA COMMUNE DE CRANS-MONTANA

MESSAGE INTRODUCTIF

La composition des budgets 2024 est fortement influencée par les charges tant du fonctionnement que des investissements liés aux décisions favorables de l'Assemblée des délégués de l'ACCM au sujet des Championnats du Monde de ski qui se dérouleront en février 2027 (CM 2027) sur notre Haut-Plateau. En effet, c'est à l'issue de la décision du Comité de la Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS) prise le 25 mai 2022 que la candidature de Crans-Montana a été validée.

À cet effet, le crédit d'engagement décidé par ladite Assemblée porte sur la somme de CHF 12,0 mios, dont CHF 7,5 mios à titre de subvention directe au compte de fonctionnement des CM 2027 et CHF 4,5 mios à titre de garantie d'un déficit éventuel. Les investissements pour ces CM 2027 ont été évalués à un montant proche de CHF 30,0 mios bruts, et ce, avant déduction des subventions et aides financières directes escomptées de la Confédération et du Canton pour un tel événement d'envergure non seulement nationale mais mondiale.

Dans leur ensemble, ces deux budgets s'inscrivent dans un contexte toujours d'insécurité mondiale et d'une inflation persistante et estimée à 1,9% pour 2024, certes en diminution face à 2023 (estimation SECO à 2,2%), mais marquée notamment par des coûts énergétiques toujours élevés. Au niveau de la croissance du produit intérieur brut (PIB), celle-ci a été estimée, en septembre 2023, selon les pourcentages suivants : 1,3% (2023) et 1,2% (2024).

Les éléments significatifs des budgets 2024 de fonctionnement et des investissements sont résumés comme suit :

- **Revenus de fonctionnement de CHF 91,2 mios** chiffrés en hausse de CHF 2,2 mios (+ 2,5%) en comparaison du budget 2023 et de CHF 1,4 mio. (+1,5%) face aux comptes 2022.
- **Charges courantes de fonctionnement de CHF 88,5 mios**, y compris les amortissements planifiés de CHF 15,5 mios pour 2024, CHF 16,1 mios pour 2023 et CHF 12,7 mios pour 2022.
- **Amortissements planifiés de CHF 15,5 mios** : déterminés selon les normes du « modèle comptable harmonisé MCH2 », soit les nouvelles bases de présentation des états financiers des cantons et des communes.
- **Excédent de revenus de CHF 2,7 mios** pour le budget 2024 et CHF 2,5 mios pour celui de 2023, toujours établi sur des bases très prudentes, alors qu'il était de CHF 5,0 mios pour 2022
- **Investissements nets de CHF 36,4 mios**, dont CHF 9,7 mios pour l'ACCM, en baisse face au budget 2023 de CHF 38,2 mios et à la somme de CHF 23,7 mios comptabilisés en 2022, soit une hausse de CHF 11,0 mios ou + 46,4% en deux ans
- **Insuffisance de financement de CHF 19,6 mios** résultant des crédits d'engagements acceptés antérieurement tant par la Commune que l'ACCM et qui est couverte par un important coussin de liquidités courantes, ce qui ne devrait pas nécessiter un recours significatif à l'emprunt.